

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - Fontenay le Vicomte (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21910244900010

POSTE COMPTABLE : Rec. Percept. La Ferté Alais

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : Budget communal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc.).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	26
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	27
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	29
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	30
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	31
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	33

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les

autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 91244	Fontenay le Vicomte Budget communal	Réception par le BP 2022
---------------------	--	-----------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 587
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	8
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D ESSONNE CCVE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1 616 613,00	1 650 483,00	1 013,79	735,60

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	730,15	634,00
2	Produit des impositions directes/population	402,59	322,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	703,97	789,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	242,91	272,00
5	Encours de dette/population	291,34	584,00
6	DGF/population	24,45	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	41,48 %	43,34 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	110,16 %	89,60 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	34,51 %	34,47 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	41,39 %	74,01 %

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	Réception par le préfet : 11/04/2022
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 448 290,23	1 123 198,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 325 092,23
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 448 290,23	1 448 290,23

INVESTISSEMENT

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	456 540,00	512 999,51
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	20 959,74	78 362,04
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 113 861,81	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		591 361,55	591 361,55

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 039 651,78	2 039 651,78
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					Réception par le préfet : 11/04/2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	479 690,00	0,00	453 600,00	453 600,00	453 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	459 500,00	0,00	480 600,00	480 600,00	480 600,00
014	Atténuations de produits	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
65	Autres charges de gestion courante	115 860,00	0,00	98 760,00	98 760,00	98 760,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 080 050,00	0,00	1 057 960,00	1 057 960,00	1 057 960,00
66	Charges financières	16 300,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	38 000,00		39 000,00	39 000,00	39 000,00
022	Dépenses imprévues	24 302,40		24 790,23	24 790,23	24 790,23
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 164 652,40	0,00	1 158 750,23	1 158 750,23	1 158 750,23
023	Virement à la section d'investissement (5)	53 369,92		278 540,00	278 540,00	278 540,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	14 000,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		67 369,92		289 540,00	289 540,00	289 540,00
TOTAL		1 232 022,32	0,00	1 448 290,23	1 448 290,23	1 448 290,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 448 290,23
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	108 000,00	0,00	133 368,00	133 368,00	133 368,00
73	Impôts et taxes	891 670,00	0,00	923 449,00	923 449,00	923 449,00
74	Dotations et participations	49 671,00	0,00	47 561,00	47 561,00	47 561,00
75	Autres produits de gestion courante	10 960,00	0,00	11 320,00	11 320,00	11 320,00
Total des recettes de gestion courante		1 060 301,00	0,00	1 115 698,00	1 115 698,00	1 115 698,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 063 801,00	0,00	1 117 198,00	1 117 198,00	1 117 198,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	6 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		6 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL		1 069 801,00	0,00	1 123 198,00	1 123 198,00	1 123 198,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	325 092,23
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 448 290,23
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	283 540,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					Réception par le préfet : 11/04/2022
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 503,60	2 584,20	22 000,00	22 000,00	24 584,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	476 227,25	18 375,54	342 540,00	342 540,00	360 915,54
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		516 730,85	20 959,74	364 540,00	364 540,00	385 499,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	85 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	24 345,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
Total des dépenses financières		109 345,00	0,00	86 000,00	86 000,00	86 000,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		626 075,85	20 959,74	450 540,00	450 540,00	471 499,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	33 154,80		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		39 154,80		6 000,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL		665 230,65	20 959,74	456 540,00	456 540,00	477 499,74

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	113 861,81
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	591 361,55
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	246 579,70	78 362,04	72 000,00	72 000,00	150 362,04
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		246 579,70	78 362,04	92 000,00	92 000,00	170 362,04
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	184 738,02	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	56 459,51	56 459,51	56 459,51
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		284 738,02	0,00	131 459,51	131 459,51	131 459,51
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		531 317,72	78 362,04	223 459,51	223 459,51	301 821,55
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	53 369,92		278 540,00	278 540,00	278 540,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	14 000,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	33 154,80		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3) Réception par le préfet : 11/04/2022	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		100 524,72		289 540,00	289 540,00	289 540,00
TOTAL		631 842,44	78 362,04	512 999,51	512 999,51	591 361,55

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	591 361,55
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

283 540,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			Réception par le préfet : 11/04/2022
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	453 600,00		453 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	480 600,00		480 600,00
014	Atténuations de produits	25 000,00		25 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	98 760,00		98 760,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	14 000,00	0,00	14 000,00
67	Charges exceptionnelles	23 000,00	0,00	23 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	39 000,00	11 000,00	50 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	24 790,23		24 790,23
023	Virement à la section d'investissement		278 540,00	278 540,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 158 750,23	289 540,00	1 448 290,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 448 290,23
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 000,00	6 000,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	72 000,00	0,00	72 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	24 584,20	0,00	24 584,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	360 915,54	0,00	360 915,54
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	14 000,00		14 000,00
Dépenses d'investissement – Total		471 499,74	6 000,00	477 499,74

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	113 861,81
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	591 361,55
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	133 368,00		133 368,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	923 449,00		923 449,00
74	Dotations et participations	47 561,00		47 561,00
75	Autres produits de gestion courante	11 320,00	0,00	11 320,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	6 000,00	7 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 117 198,00	6 000,00	1 123 198,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	325 092,23
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 448 290,23
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	75 000,00	0,00	75 000,00
13	Subventions d'investissement	150 362,04	0,00	150 362,04
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		11 000,00	11 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		278 540,00	278 540,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		245 362,04	289 540,00	534 902,04

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	56 459,51
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	591 361,55
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	479 690,00	453 600,00	453 600,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	60 000,00	62 000,00	62 000,00
60611	Eau et assainissement	23 000,00	15 000,00	15 000,00
60612	Energie - Electricité	85 000,00	65 000,00	65 000,00
60621	Combustibles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	1 700,00	2 500,00	2 500,00
60623	Alimentation	3 000,00	3 500,00	3 500,00
60631	Fournitures d'entretien	7 500,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	11 000,00	4 000,00	4 000,00
60633	Fournitures de voirie	2 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	600,00	800,00	800,00
6064	Fournitures administratives	4 500,00	4 000,00	4 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	500,00	250,00	250,00
6067	Fournitures scolaires	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	4 000,00	4 000,00
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6122	Crédit-bail mobilier	14 000,00	11 000,00	11 000,00
6135	Locations mobilières	22 500,00	11 000,00	11 000,00
61521	Entretien terrains	400,00	650,00	650,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	15 000,00	15 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	10 000,00	10 000,00	10 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	22 000,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	2 500,00	2 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6156	Maintenance	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6161	Multirisques	12 000,00	13 000,00	13 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	500,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	14 590,00	5 000,00	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 500,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 100,00	1 100,00
6232	Fêtes et cérémonies	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6238	Divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6247	Transports collectifs	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6256	Missions	300,00	300,00	300,00
6257	Réceptions	5 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	13 000,00	13 000,00
6284	Redevances pour services rendus	5 500,00	6 000,00	6 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	10 000,00	10 000,00	10 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	5 000,00	8 000,00	8 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	8 000,00	7 500,00	7 500,00
63512	Taxes foncières	0,00	900,00	900,00
6358	Autres droits	2 500,00	2 500,00	2 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	459 500,00	480 600,00	480 600,00
6218	Autre personnel extérieur	22 000,00	25 000,00	25 000,00
6331	Versement mobilité	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	900,00	900,00	900,00
6411	Personnel titulaire	165 000,00	166 000,00	166 000,00
6413	Personnel non titulaire	135 000,00	137 000,00	137 000,00
6415	Indemnité inflation	0,00	1 000,00	1 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	58 000,00	60 000,00	60 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	50 000,00	55 000,00	55 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 500,00	6 000,00	6 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 000,00	13 000,00	13 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	5 000,00	5 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	600,00	600,00
6478	Autres charges sociales diverses	300,00	300,00	300,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6488	Autres charges	500,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits	25 000,00	25 000,00	25 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	25 000,00	25 000,00	25 000,00
65	Autres charges de gestion courante	115 860,00	98 760,00	98 760,00
6531	Indemnités	75 000,00	75 000,00	75 000,00
6532	Frais de mission	250,00	250,00	250,00
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6535	Formation	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6557	Contribut° politique de l'habitat	300,00	300,00	300,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	300,00	300,00	300,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	34 410,00	17 310,00	17 310,00
65888	Autres	100,00	100,00	100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 080 050,00	1 057 960,00	1 057 960,00
66	Charges financières (b)	16 300,00	14 000,00	14 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 500,00	13 000,00	13 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	800,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	6 000,00	23 000,00	23 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	6 000,00	23 000,00	23 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	38 000,00	39 000,00	39 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	38 000,00	38 000,00	38 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	24 302,40	24 790,23	24 790,23
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 164 652,40	1 158 750,23	1 158 750,23
023	Virement à la section d'investissement	53 369,92	278 540,00	278 540,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	14 000,00	11 000,00	11 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	14 000,00	11 000,00	11 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		67 369,92	289 540,00	289 540,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		67 369,92	289 540,00	289 540,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 232 022,32	1 448 290,23	1 448 290,23

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 448 290,23
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES			A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	108 000,00	133 368,00	133 368,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 500,00	2 000,00	2 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	30 000,00	32 368,00	32 368,00
7066	Redevances services à caractère social	1 500,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	70 000,00	95 000,00	95 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	2 500,00	4 000,00	4 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 500,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	891 670,00	923 449,00	923 449,00
73111	Impôts directs locaux	604 435,00	638 909,00	638 909,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	4 000,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	111 991,00	102 296,00	102 296,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	6 244,00	6 244,00	6 244,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	50 000,00	70 000,00	70 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	90 000,00	91 000,00	91 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	25 000,00	15 000,00	15 000,00
74	Dotations et participations	49 671,00	47 561,00	47 561,00
7411	Dotation forfaitaire	28 377,00	20 373,00	20 373,00
74121	Dotation de solidarité rurale	16 704,00	18 429,00	18 429,00
744	FCTVA	0,00	3 500,00	3 500,00
74718	Autres participations Etat	0,00	700,00	700,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	4 590,00	4 559,00	4 559,00
75	Autres produits de gestion courante	10 960,00	11 320,00	11 320,00
752	Revenus des immeubles	10 860,00	11 220,00	11 220,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	100,00	100,00	100,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 060 301,00	1 115 698,00	1 115 698,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 500,00	1 500,00	1 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 500,00	1 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	3 500,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 063 801,00	1 117 198,00	1 117 198,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	6 000,00	6 000,00	6 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	6 000,00	6 000,00	6 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 000,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 069 801,00	1 123 198,00	1 123 198,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	325 092,23
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 448 290,23
---	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES****B1**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	40 503,60	22 000,00	22 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	15 500,00	15 500,00
2031	Frais d'études	34 503,60	6 500,00	6 500,00
2051	Concessions, droits similaires	6 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	476 227,25	342 540,00	342 540,00
2111	Terrains nus	178 499,18	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	255 822,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 703,60	130 500,00	130 500,00
2135	Installations générales, agencements	18 519,60	63 000,00	63 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	54 000,00	54 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	7 300,00	7 300,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	1 181,81	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	1 300,00	1 300,00
2183	Matériel de bureau et informatique	11 509,06	18 500,00	18 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 992,00	67 940,00	67 940,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		516 730,85	364 540,00	364 540,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	85 000,00	72 000,00	72 000,00
1641	Emprunts en euros	85 000,00	72 000,00	72 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	24 345,00	14 000,00	14 000,00
Total des dépenses financières		109 345,00	86 000,00	86 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		626 075,85	450 540,00	450 540,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	6 000,00	6 000,00	6 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	6 000,00	6 000,00	6 000,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	6 000,00	6 000,00	6 000,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	33 154,80	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	33 154,80	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		39 154,80	6 000,00	6 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		665 230,65	456 540,00	456 540,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

591 361,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			Réception par le préfet : 11/04/2022
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES			B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	246 579,70	72 000,00	72 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	108 888,40	41 000,00	41 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	71 691,30	31 000,00	31 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	3 500,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	62 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	20 000,00	20 000,00
2111	Terrains nus	0,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		246 579,70	92 000,00	92 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	184 738,02	131 459,51	131 459,51
1021	Dotation	138 499,18	0,00	0,00
10222	FCTVA	21 238,84	45 000,00	45 000,00
10226	Taxe d'aménagement	25 000,00	30 000,00	30 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	56 459,51	56 459,51
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		284 738,02	131 459,51	131 459,51
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		531 317,72	223 459,51	223 459,51
021	Virement de la sect° de fonctionnement	53 369,92	278 540,00	278 540,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	14 000,00	11 000,00	11 000,00
2802	Frais liés à la réalisation des documents	14 000,00	11 000,00	11 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		67 369,92	289 540,00	289 540,00
041	Opérations patrimoniales (9)	33 154,80	0,00	0,00
2031	Frais d'études	33 154,80	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		100 524,72	289 540,00	289 540,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		631 842,44	512 999,51	512 999,51

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	78 362,04
----------------------------	-----------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	591 361,55
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET		Réception par le préfet : 11/04/2022
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 047 778,83									
1641 Emprunts en euros (total)					1 047 778,83									
5570945	CAISSE D'EPARGNE	16/05/2013	16/05/2013	16/05/2014	277 778,83	F		3,320	3,320		A	P	O	A-1
8678299	CAISSE D'EPARGNE	28/05/2018	15/06/2018	05/09/2018	50 000,00	F		1,040	1,040		T	P	O	A-1
9607646	CAISSE D'EPARGNE	20/07/2010		05/09/2011	150 000,00	F		3,250	3,250		A	P	O	A-1
9961098	CAISSE D'EPARGNE	28/08/2015	31/08/2015	15/12/2015	120 000,00	F		2,190	2,190		T	P	O	A-1
A7509G40	CAISSE D'EPARGNE	22/06/2017	09/08/2017	10/12/2017	200 000,00	F		1,480	1,480		T	P	O	A-1
	CAISSE D'EPARGNE	17/03/2011		17/06/2011	250 000,00	F		4,560	4,560		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

091-219102449-20220407-2022-12b-BF

Fontenay le Vicomte - Budget communal - BP - 2022

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Préfet : 11/04/2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 047 778,83									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		462 363,66					71 494,24	12 426,26	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		462 363,66					71 494,24	12 426,26	0,00	0,00
5570945		0,00	A-1	23 149,15	1,00	F		3,320	23 149,15	779,23	0,00	0,00
8678299		0,00	A-1	33 087,54	6,00	F		1,040	4 946,13	324,87	0,00	0,00
9607646		0,00	A-1	40 000,00	4,00	F		3,250	10 000,00	1 300,00	0,00	0,00
9961098		0,00	A-1	74 723,98	8,00	F		2,190	7 835,08	1 572,40	0,00	0,00
A7509G40		0,00	A-1	147 757,18	10,00	F		1,480	12 776,49	2 116,11	0,00	0,00
		0,00	A-1	143 645,81	9,00	F		4,560	12 787,39	6 333,65	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Refet : 11/04/2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		462 363,66					71 494,24	12 426,26	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS						A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	37 427,04		86 984,88	124 411,92	0,00	124 411,92
LITIGE PHOTOCOPIEURS RANK XEROX	37 427,04	31/12/2022	86 984,88	124 411,92	0,00	124 411,92
Provisions pour dépréciation (2)	582,00		287,00	869,00	0,00	869,00
IMPAYE EDF	104,00	31/12/2021	0,00	104,00	0,00	104,00
IMPAYES CANTINE	478,00	31/12/2022	287,00	765,00	0,00	765,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	38 009,04		87 271,88	125 280,92	0,00	125 280,92

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					3 415 726,86	1 898 804,05											32 898,49	68 094,48
	2004	P	Cautioun HLM 04002	CAISSE DES DEPOTS ET	187 718,30	16 873,25	16,00	A	F		2,950	F		2,950	A-1		497,76	793,42
	2004	P	Cautioun HLM 04003	CAISSE DES DEPOTS ET	983 364,56	123 495,75	31,00	A	F		3,454	F		3,454	A-1		4 265,78	2 068,04
EFIDIS	2014	P	Prêt PLAI Foncier 4007		870 797,00	796 730,92	52,00	A	F		1,600	F		1,600	A-1		12 747,69	9 937,20
EFIDIS	2014	P	Prêt PRLS 4004	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	576 650,00	286 214,68	7,00	A	F		1,600	F	1	1,600	A-1		4 579,43	38 966,73
EFIDIS	2014	P	Prêt PLAI 4006		797 197,00	675 489,45	32,00	A	F		1,600	F		1,600	A-1		10 807,83	16 329,09
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					4 453 968,00	3 962 890,56											63 406,25	65 886,20
EFIDIS	2014	P	Prêt PLUS 4005		1 660 060,00	1 406 619,81	32,00	A	F		1,600	F		1,600	A-1		22 505,92	34 003,21
EFIDIS	2014	P	Prêt PLUS Foncier 4008		2 793 908,00	2 556 270,75	52,00	A	F		1,600	F		1,600	A-1		40 900,33	31 882,99
TOTAL GENERAL					7 869 694,86	5 861 694,61											96 304,74	133 980,68

091-219102449-20220407-2022-12b-BF

Fontenay le Vicomte - Budget communal - BP - 2022

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2016	Mobilier : Standart	0,00	ORANGE BUSINESS	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	Mobilier : Camion bennes	9 036,30	RENAULT TRUCKS	5	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	3,00
2018	Mobilier : Informatique	0,00	HEWLETT PACKARD	3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020	Mobilier : Ordinateur	1 442,16	HEWLETT PACKARD	3	600,90	0,00	0,00	0,00	0,00	600,90
2020	Mobilier : Photocopieur	1 798,32	RICOH	5	1 798,32	1 798,32	1 798,32	0,00	0,00	5 394,96
2020	Mobilier : Modulaire	1 141,66	PORTAKABIN	2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES		Réception par le préfet : 11/04/2022
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574		Subventions 2022	LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS BALLANCOURT ITTEVILLE	Association	300,00
6574		Subvention 2022	ASSOCIATION SPORTIVE DE FONTENAY-LE-VICOMTE	Association	12 300,00
6574		Subvention 2022	FIL D'ARGENT	Association	200,00
6574		Subvention 2022	L'ILE AUX ENFANTS	Association	400,00
6574		Subvention 2022	LA BOULE FONTENOISE	Association	1 500,00
6574		Subvention 2022	LA MAHENO COMPAGNIE	Association	200,00
6574		Subvention 2022	LES BISCOTTOS	Association	1 000,00
6574		Subvention 2022	UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	Association	160,00
6574		Subvention 2022	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LE SAUSSAY	Association	250,00
6574		Subvention 2022	AUTOUR DE SAINT REMI	Association	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	1,00	5,21	6,21
Adjoint technique	C	1,00	0,00	1,00	0,00	5,21	5,21
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,60	2,60
Adjoint d'animation	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,60	2,60
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		7,00	0,00	7,00	4,00	7,81	11,81

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D’INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	371	0,00	A 3-a	CDI CDI
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	ADM	491	0,00	A 3-a	CDI CDI
Adjoint d'animation	C	ANIM	371	0,00	A 3-a	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	371	0,00	A 3-a	CDI CDI
Adjoint technique	C	TECH	407	0,00	A 3-a	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	401	0,00	A 3-a	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	371	0,00	A 3-a	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	371	0,00	A 3-a	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	371	0,00	A 3-a	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	371	0,00	A 3-a	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 23/03/2022

Présenté par Le Maire (1),
A Fontenay-le-Vicomte, le 07/04/2022
Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Fontenay-le-Vicomte, le 07/04/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),



BALDY Patrick	
BLANQUART Jean-Marc	
BOUILLER Virginie	
CONRAD-BRUAT Laurent	
CORRE Daniel	
DHONT Jean-Pierre	
FONSECA David	
GAULE Sylvain	
JOURDAN Patricia	
LE NEEL Shirley	
LEGRAS Evelyne	
LUCAS Marc	
MARCHE Séverine	
MARECHAL Laura	
MICK RIVES Valérie	
MUNCH Corinne	
SARAGOSA Elodie	
SERPETTE Patrick	
VAN ASSCHE Anabelle	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2022, et de la publication le 11/04/2022
A Fontenay-le-Vicomte, le 07/04/2022



(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.